



BAC Pro Aménagements Paysagers (Apprentissage)

Formation de niveau 4

Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Code Diplôme 403 214 05– Code ROME A1203 – FORMACODE 21046 - Code Certif Info N°69538

Public concerné	Après une classe de 2 ^{NDE} BAC Pro, Techno, CAPa , autres BAC Pro Vous pouvez bénéficier de dispenses d'épreuves si vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau 4 (BAC), d'un diplôme de niveau 5 (BTS) après une demande de dérogation et sur décision du directeur de la DRAAF
Prérequis, modalités et délai d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de savoir-être en entreprise • Souhaiter vivre des expériences en entreprise et travailler à l'extérieur • Pas de contre-indication médicale liée à la pratique des métiers du secteur du paysage • Pour une entrée directe en 1^{ère} ou Terminale, passer un entretien de motivation avec la Direction ou son représentant • Calendrier de formation (onglet télécharger planning sur cfa-mfr-coutances.fr)
Présentation générale	Formation par apprentissage : <ul style="list-style-type: none"> • 19 semaines de cours / 33 semaines en entreprise
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des compétences techniques et des compétences en gestion de chantier • Participer à la conduite du chantier • Mettre en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager • Préparer les apprentis à la poursuite d'étude • Obtenir le Bac Pro
Compétences / Capacités professionnelles visées	<ul style="list-style-type: none"> • Développer ses « savoir, savoir-faire, savoir-être » • Découvrir la réalité du métier, le monde du travail. • Développer un réseau de relations.



CFA-MFR de Coutances

SIRET : 7808785420001 ● NDA : 25 50 0087550 ● UAI : 0501736R

79 Avenue Division Leclerc

50200 Coutances

02 33 19 11 90

cfa-mfr-coutances.fr



mfr.coutances@mfr.asso.fr

<p>Responsable de l'action, Contact</p>	<p>Responsable 1^{ère} et Terminale BAC Pro Aménagements Paysagers : M. GABRIOT Yohann - yohann.gabriot@mfr.asso.fr</p>	
<p>Contenu de la formation et durée</p>	<p><u>Enseignement Général</u></p> <p>MG1 - Français 55 H MG1 - Education Socio Culturelle 37 H MG1 - Histoire – Géographie 37 H MG2 - Anglais 37 H MG3 – Sport (EPS) 37 H MG4 Mathématiques 45 H MG4- Physique - chimie 18 H MG4 – Informatique 37 H</p> <p><u>Enseignement Professionnel</u></p> <p>MP1 MP2 MP3 MP4 : Sciences et techniques de l'aménagement de l'espace 124 H Reconnaissance des Végétaux : 36 H</p> <p>MP1et MP2 : Sciences économiques, sociales et de gestion 18 H</p> <p>MP3 : Biologie - Ecologie 37 H</p> <p>Module d'Adaptation Professionnel 70 H</p> <p><u>Enseignement lié à l'alternance</u></p> <p>Accueil 15 H Bilan Stages 18 H Bilan-Carnet 18 H Services 9 H</p>	<p><u>Durée : cycle en 2 ans soit 1295 H</u></p> <p>35 H hebdomadaire</p> <p>soit : 18 à 19 semaines cours annuelles</p> <p>Alternance : 21 à 22 semaines en entreprise</p>



<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>La pédagogie de l'alternance En devenant acteur de sa formation, l'apprenti progresse et acquiert des bases scolaires pour la poursuite de ses études. En partant du concret, l'apprenti visualise mieux, comprend à quoi servent les cours et fait de lui-même le lien entre la théorie et la pratique.</p> <p>Des outils indispensables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le carnet de liaison, toujours dans le cartable de l'apprenti, est visé à chaque session par les trois partenaires (parents, maître d'apprentissage et formateur MFR) et permet de suivre au plus près le déroulement de la formation de l'apprenti. • Les relations parents/équipe pédagogique/entreprise Le formateur-responsable de classe joue un rôle d'interlocuteur avec les familles et les entreprises. Des contacts réguliers permettent de suivre la progression de l'apprenti. <p>Modalités</p> <p>Le principe pédagogique de l'alternance est d'utiliser au maximum ce que l'apprenti a vu en entreprise pour l'aider à mieux comprendre les cours. Cet aller-retour entre théorie et pratique consolide les apprentissages.</p> <p>Après le temps en entreprise, l'apprenti va pouvoir échanger en classe sur son vécu, ses expériences. Cette restitution à chaque session CFA MFR sert ensuite de support aux matières enseignées.</p>
<p>Coût de la formation</p>	<p>Entreprise Secteur Privé Financement OPCO dont dépend l'entreprise, gratuit pour l'apprenti</p> <p>Entreprise Secteur Public Financement Entreprise : 6876 € / an, Financement apprenti (3€/repas, 6 € /nuit)</p>
<p>Suivi en entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'apprentissage peut se faire dans les entreprises de paysage, golf, camping, collectivité locale • La recherche des entreprises est assurée par le futur apprenti et sa famille en collaboration avec le CFA MFR • Le carnet de liaison, les visites en entreprise, ainsi que le bilan hebdomadaire en début de session garantissent un suivi optimal



<p>Evaluation de la formation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluation en amont par la mesure des besoins de l'apprenti en rapport avec son projet 2. Mesure des acquis de l'apprenti (devoirs formatifs, CCF, productions personnelles, productions en groupe, participation orale, attitude) 3. Obtention de l'examen pour 50% en contrôle continu (CCF) sur les 2 années et 50% en épreuve terminale (juin de la 2^{ème} année) 4. Mesure de la satisfaction des familles, de l'apprenti en cours de cycle de formation (bilan pédagogique semestriel) 5. Mesure du taux de réussite aux examens 6. Evolution et réajustement des plans de formation en fonction des besoins, des remarques et des réformes de l'enseignement agricole 7. Enquête de satisfaction des familles, de l'apprenti après le cycle de formation
<p>Passerelles et débouchés possibles</p>	<p>Poursuite d'études vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de Spécialisation : Arboriste élagueur, Arrosage intégré, Constructions paysagères, Maintenance des terrains de sports et de loisirs... • BTSA Aménagements paysagers, BTSA Production horticole, BTSA Technico-commercial <p>Débouchés professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler dans des entreprises ou dans les services espaces verts des villes, des collectivités territoriales, des syndicats intercommunaux...
<p>Accessibilité aux personnes en situation de handicap</p>	 <p>Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite</p> <p>Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap, Mme Jane ANFRAY - jane.anfray@mfr.asso.fr</p>